



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Rendez-vous citoyen

Question écrite n° 46691

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de la défense au sujet du « rendez-vous citoyen ». Les établissements de collecte du sang qui trouvent jusqu'à présent, lors des incorporations, un large public sont inquiets pour l'avenir. En effet, l'incorporation permet de sensibiliser des très nombreux jeunes aux actes de don. De plus, de nombreux nouveaux donneurs de sang ainsi sensibilisés deviennent ensuite des donneurs assidus une fois revenus dans la vie civile. Or, ce rendez-vous sera assurément un moment d'éducation au civisme pour les jeunes. Le don du sang est en effet en France un acte de civisme. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour que le « rendez-vous citoyen » permette aux établissements de collecte de sang de sensibiliser ce public et pour que, plus généralement, les jeunes prennent conscience de l'enjeu fondamental du don de sang et du don d'organes pour notre société.

Texte de la réponse

Le rendez-vous citoyen représentera un temps privilégié entre la nation et sa jeunesse ainsi qu'une occasion solennelle de rappeler à chaque jeune Français ses droits et ses devoirs au sein de la communauté nationale. Ainsi, parmi les objectifs d'un « parcours de la citoyenneté », une information sera faite dans différents domaines dont celui de la santé ; des modules abordant des sujets divers relevant de la santé publique sont prévus. Ils ont fait l'objet de travaux interministériels notamment avec la direction générale de la santé. Une sensibilisation sur le thème des dons biologiques, notamment les dons du sang et d'organes, sera entreprise dans le cadre d'un programme d'éducation sanitaire.

Données clés

Auteur : [M. Warsmann Jean-Luc](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46691

Rubrique : Service national

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6692

Réponse publiée le : 24 février 1997, page 948